

Le syndicat du Chassezac rejoint l'Etablissement public territorial du bassin versant

Mardi 6 juin, le comité du Syndicat de rivière du Chassezac qui regroupe les communes du bassin versant de la rivière en Lozère et Ardèche s'est réuni aux Vans sous la présidence de Gérard Gzegner.

Cette réunion importante avait pour axe principal le transfert des compétences du syndicat à l'Etablissement public territorial du Bassin versant de l'Ardèche qui regroupera début janvier 2018 Ardèche Claire, Beaume Drobie et Chassezac.

Cet établissement sera géré directement par les

quatre communautés de communes concernées.

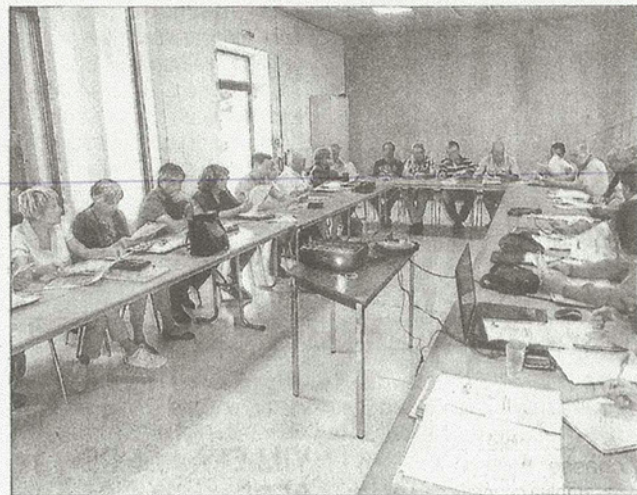
Il aura plusieurs axes d'action : la qualité des eaux, les quantités en relation avec les usages, agriculture, tourisme loisirs et la biodiversité.

Pour Gérard Gzegner : « 33 élus des communautés de communes représenteront les communes. L'EPTB permettra de mettre en commun les moyens des trois syndicats pour une meilleure efficacité. Par contre les actions menées par le syndicat de rivière du Chassezac dans le cadre du contrat signé conti-

neront ; étude de la continuité biologique, qualité de l'eau. Le syndicat sera cet été très attentif à la qualité de l'eau du Chassezac et du lac de Villefort... »

Ce changement important a été voté par l'ensemble des membres du syndicat moins 4 abstentions.

Au cours de cette réunion, il a été annoncé le transfert au 1er juillet des bureaux du syndicat des Vans à la plaine de Chabiscol dans les locaux du département, où le syndicat sera rejoint par celui de Beaume Drobie ultérieurement.



Le syndicat du Chassezac va disparaître.